2007-04293/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Pour la restauration et la rénovation de bâtiments patrimoniaux : la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signent une entente de 4 M$

Ville de Montréal, le jeudi 20 mai 2004 – La vice-présidente du comité exécutif et responsable de la Culture et du Patrimoine à la Ville de Montréal, Mme Francine Senécal, le directeur par intérim de la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications, M. Pierre Aubry, le directeur de l'amélioration de l'habitat à la Société d'habitation du Québec, M. Sélim Massouh et le maire de l'arrondissement de Verdun, M. Georges Bossé, ont rendu publics les détails d'un protocole d'entente de 4 M$ entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Société d'habitation du Québec (SHQ), visant la restauration de bâtiments patrimoniaux à Montréal. Cette entente a été conclue en vertu du programme Rénovation Québec, financé conjointement par la Ville de Montréal et par la SHQ et dont le volet de conservation du patrimoine bâti est administré avec la collaboration du MCC.

Grâce à cette entente, les 18 arrondissements issus des anciennes banlieues vont dorénavant pouvoir bénéficier de subventions pour la restauration de bâtiments ayant une valeur patrimoniale. Jusqu'à présent, le programme visait uniquement les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal. Par ailleurs, mentionnons que l'aide financière de 4 M$ découlant de l'entente annoncée aujourd'hui est destinée aux propriétaires d'immeubles patrimoniaux ayant pignons sur rue dans l'un des 18 arrondissements. Pour être financés, les projets admissibles devront avoir été planifiés avant le 31 mars 2005.

« Nous sommes heureux de pouvoir réaliser un engagement important issu du Contrat de ville avec le gouvernement du Québec. À partir de maintenant, ce sont tous les bâtiments de l'île de Montréal possédant une valeur patrimoniale en vertu de la Loi sur les biens culturels qui pourront bénéficier d'une subvention pour leur sauvegarde. Montréal, à travers le caractère distinct du patrimoine bâti de ses arrondissements, verra à assurer l'avenir de son patrimoine pour le bien de ses citoyennes et de ses citoyens », a affirmé Mme Senécal.

Pour sa part, M. Pierre Aubry est d'avis que « le patrimoine bâti est l'un des miroirs de notre identité. Le préserver et le mettre en valeur doivent faire partie des préoccupations collectives. Il est essentiel que nous puissions encourager les propriétaires d'immeubles patrimoniaux à assurer la pérennité de ces témoins du passé, particulièrement nombreux sur l'île de Montréal ».

« La préservation et la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux constituent une composante importante de l'amélioration de l'habitat et des milieux de vie. C'est pourquoi ce type d'intervention s'intègre bien au programme-cadre Rénovation Québec que la SHQ a mis en place afin d'appuyer les efforts des municipalités en matière de rénovation et de revitalisation résidentielle », a précisé M. Massouh.

Au cours de sa brève allocution, M. Georges Bossé a souligné que « le patrimoine architectural représente une richesse inestimable pour la Ville de Montréal. C'est aussi ce qui lui donne son caractère distinctif. En effet, avec ses influences à la fois venues d'Europe et d'Amérique, on peut dire que Montréal possède des particularités uniques en termes architecturaux. C'est ce qu'on appelle « les trésors de Montréal ».

Les propriétaires qui désirent vérifier si leurs propriétés sont admissibles au programme de subvention aux bâtiments à valeur patrimoniale en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, peuvent s'adresser à un responsable de la Division du patrimoine et de la toponymie au 872-4192 ou encore communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des différents bureaux d'arrondissements. Une liste complète des bureaux d'arrondissements est en ligne au : ville.montreal.qc.ca .

Sources :

icole Halpert
Chargée de communication
Division du patrimoine et de la toponymie
Ville de Montréal
Tél. : (514) 872-9944

Bernard Larin
Attaché de presse
Cabinet du maire et du comité exécutif
Tél. : (514)872-9998

Pierre Dubé
Conseiller en communication
Société d'habitation du Québec
Tél. : (418) 643-5033

Colette Proulx
Conseillère en communication
Ministère de la Culture et des Communications
Tél. : (514) 873-2979

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007